

Processus num

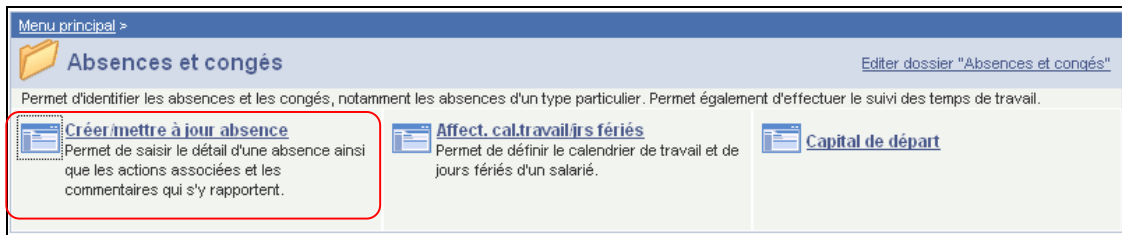
Version 05-11-2009


Instruction de travail num : Maladie professionnelle

Ce sont des maladies qui sont telles que prévues dans la législation belge et dans la convention internationale attachée à la Belgique.

Absences

Allez dans le composant "Absences et congés", cliquez sur le lien "Créer/mettre à jour absence".



S'il existe déjà une absence, cliquez sur le  pour en créer une nouvelle.

Indiquez les "dates de début et fin" de l'absence.

Choisissez le "Type absence" "VZG" dans la picklist à l'aide de .

Choisissez le "code absence" :

- "BRZ" pour un membre du personnel de la police fédérale
- "BRL" pour un membre du personnel de la police locale

Remplissez comme "Date consolidation/permanente" la date à laquelle l'intéressé est déclaré guéri ou la date à laquelle on l'a constaté. Dans le cas d'une maladie permanente, la date de celle-ci ne doit plus forcément être mise.



Données absence **Commentaires**

Xxx Yyyy EMP **Matricule:** 0000920 **N° dossier emploi:** 1

Données d'absence Rechercher | Afficher tout Premier 1 sur 1 Dernier

'Date/heure début: 26/11/2009

'Date/heure fin: 30/11/2009

'Type absence: VZG Congé pour cause de maladie

'Code absence: BRZ Maladie professionnelle Zones réglementaires: Belgique

D consolidation/permanente: 05/12/2009

Enregistrer Retour à la recherche Précédent dans la liste Suivant dans la liste Notifier

Cliquez sur  Enregistrer

Allez plus loin dans le processus pour valider, éventuellement vérifier et approuver.
(Instruction de travail num)